



Syndicat national des cadres, maîtrise et techniciens des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Livret d'accueil de l'adhérent



Chère adhérente,
Cher adhérent,
Bienvenue à la CGC+CMA.

Nous avons conçu le « guide de l'adhérent » pour la plus parfaite information de chacun d'entre nous sur ce qu'est notre organisation syndicale, propre au réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, et des catégories de personnel cadres, agents de maîtrise et techniciens.

La CGC+CMA apporte son soutien individuel et collectif au personnel des chambres des métiers, dans une démarche constructive pour le développement économique et social.

C'est dans un contexte de réforme que nous ressentons encore plus le besoin d'être informé, de nous rassembler, que la CGC+CMA, force du dialogue social, propose de nouveaux services comme le conseil et la protection juridique, ou le soutien psychologique. Elle participe activement à toutes les instances du réseau : Commissions Paritaires Nationales, CNPF (formation),...

La CGC+CMA est représentée dans votre chambre des métiers par son délégué syndical. C'est votre interlocuteur pour toute situation rencontrée sur l'application des accords locaux, règlement des services, et aussi sur les conditions de travail, l'emploi, les rémunérations, formations et oeuvres sociales...

Le Président
Jean Marc LAFAYE





ORIGINE ET FONDEMENT DE LA CGC+CMA

La CGC+CMA est une association syndicale régie par des statuts en date de 4 août 1981

Elle est rattachée à la CFE CGC par l'intermédiaire de la fédération de la fonction publique

La CGC+CMA a pour objet l'étude et la défense des droits, ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des cadres, agents de maîtrise, et techniciens des Chambres de Métiers et de l'Artisanat





Nos principes : indépendance, représentativité, implication, combativité, pragmatisme et force de proposition

La CGC+CMA n'a de raison d'être que pour remettre l'agent de CMA au centre des préoccupations de tous. Le rôle des militants (délégués syndicaux, représentants du personnel) est d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux des adhérents et, au delà, des agents du réseau.

Face à la direction et en période de mutations, les sections syndicales doivent se développer et s'adapter en permanence. Cela passe donc par le recrutement de nouveaux adhérents et par la fidélisation des anciens.





Le bureau Exécutif est composé de

Jean Marc LAFAYE, Président

Laurence LAMBLIN, Vice-Présidente

Dominique LANARDE, Vice-Président

Manuela ROSARIO, Trésorière

Nicolas TOLLAR, Secrétaire Général adjoint

Edith MAUVOIS, Déléguée nationale

Patrick
RAOU, Délégué national



- Les supports d'information
 - Site web, ressources en ligne
 - Viadeo
- L'aide individuelle et collective aux adhérents
- Protection juridique
- Soutien psychologique, un téléphone accessible à tout adhérent
- Formation syndicale : ouverture sur le syndicalisme, perfectionnement, CHS



Les droits de l'adhérent :

- trouver un interlocuteur compétent
- Bénéficiaire de la structure d'accueil que représente la CGC+CMA
- Être protégé, défendu chaque fois que nécessaire
- Connaître l'utilisation de sa cotisation
- Être documenté, informé
- Bénéficiaire d'une formation syndicale





Les devoirs de l'adhérent :

- Régler sa cotisation au plus tôt
- Participer aux réunions statutaires, voter et faire voter aux diverses élections
- Faire remonter l'information
- Parler de la CGC+CMA et faire adhérer de nouveaux collègues (les hésitants ou les timides attendent cette sollicitation)
- S'efforcer d'être exemplaire dans la vie professionnelle





À quoi sert ma cotisation ?

Elle sert à préserver l'indépendance de la CGC+CMA

Ma cotisation est répartie entre les :

- Confédération CFE-CGC
- Fédération, Fonction Publique
- Syndicat, CGC+CMA
- Section syndicale des CMA



Cotisation déductible à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt)



Comment m'impliquer :

- Envisager mon adhésion aussi comme un geste au service de l'intérêt général
- Informer mon représentant du personnel et le délégué syndical dans ma CMA
- M'informer sur les différentes actions de la CGC+CMA
- Parler de la CGC+CMA autour de moi et inciter à voter CGC+CMA aux élections de la CMA
- Participer aux AG statutaires de la CGC+CMA
- M'investir dans la vie du syndicat (*délégué(e) syndical(e), délégué(e) national(e), élu(e) CPL, etc...*)
- Compléter mon information en participant aux stages de formation syndicale (*art 30 du statut du personnel*)





Contacts :

- www.cgc-cma.fr
- info@cgc-cma.fr

